



**POSITIONNEMENT DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CAVEM  
EN TANT QU'OPERATEUR TECHNIQUE  
POUR LA MISE EN APPLICATION  
DE MESURES DE GESTION ECOLOGIQUES  
SUR DES ESPACES NATURELS A ENJEUX DU TERRITOIRE  
COMMUNAUTAIRE**

## PRESENTATION DU CONTEXTE ET POSITIONNEMENT DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CAVEM 3

### I. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MUTUALISABLES AU SEIN DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CAVEM ET DES COMMUNES MEMBRES 5

#### I.1. MOYENS HUMAINS MUTUALISABLES AU NIVEAU DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE DEMOUSTICATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORMATIONS 5

#### I.2. MOYENS MATERIELS MUTUALISABLES AU NIVEAU DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE DEMOUSTICATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT 6

#### I.3. RENFORT ET ASSISTANCE TECHNIQUE DES COMMUNES MEMBRES DE LA CAVEM 7

### II. EXPERIENCE ACQUISE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DE MILIEU NATUREL 8

#### II.1. INTERVENTION EN LIEN AVEC LA CONSERVATION D'UNE ESPECE VEGETALE PROTEGEE : LA CANNE DE FREJUS 8

II.1.1. Chantiers d'enlèvement et de transplantation de spécimens de canne de Fréjus dans le cadre du programme de réhabilitation du quartier de la Gabelle (commune de Fréjus) 8

II.1.2. Chantiers en lien avec l'arrêté préfectoral portant dérogation à l'interdiction de destruction d'une espèce végétale protégée dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur l'avenue Léotard (commune de Fréjus) 8

II.1.3. Chantier en lien avec l'arrêté préfectoral du 20 juin 2013 portant dérogation à l'interdiction de déplacement de spécimens d'une espèce végétale protégée dans le cadre de la sécurisation d'un remblai (commune de Saint-Raphaël) 9

#### II.2. INTERVENTION EN LIEN AVEC LA PRESERVATION D'UNE ESPECE ANIMALE PROTEGEE : LA TORTUE D'HERMANN 10

#### II.3. INTERVENTION EN LIEN AVEC LA GESTION DU SITE NATURA 2000 ESTEREL 11

#### II.4. DOSSIERS EN COURS ET CHANTIERS A VENIR 13

II.4.1. Elaboration en cours d'un dossier de dérogation "espèces protégées" en lien avec l'aménagement d'un lotissement sur la commune de Saint-Raphaël : l'Orée des Veyssières 13

II.4.2. Projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de l'Aspé sur la commune de Saint-Raphaël 13

II.4.3. Projet de voie de liaison Nord/Sud – Quartier de Valescure – Ville de Fréjus 15

## ANNEXES 16

### ANNEXE 1

Compte rendu des opérations de transplantation de la canne de Pline depuis le quartier « la Gabelle » jusqu'au bassin écreteur de Castellas

### ANNEXE 2

Compte rendu de l'opération de restauration de la station de canne de Fréjus du centre Kerjean, de la transplantation des spécimens de canne de Fréjus depuis l'avenue André Léotard jusqu'à la station du centre Kerjean et du suivi de chantier de l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD100 par le CG83

### ANNEXE 3

Compte rendu de l'opération de transplantation de la canne de Fréjus depuis le vallon remblayé d'Epsilon II jusque dans le fon du bassin écreteur du Peyron

### ANNEXE 4

Compte rendu du chantier d'élimination de plantes invasives sur le site du Dramont (NATURA 2000 Estérel)

### ANNEXE 5

- Plan de gestion des zones de protection écologiques proposées en accompagnement du programme d'aménagement de l'Aspé
- Convention entre la Commune de Saint-Raphaël et la CAVEM pour la préservation et la mise en gestion de la zone de protection écologique proposée en accompagnement du programme d'aménagement de l'Aspé sur le territoire de la commune de Saint-Raphaël

## PRESENTATION DU CONTEXTE ET POSITIONNEMENT DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CAVEM

---

La "**Protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie**" est l'une des compétences relevant de la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM). C'est à ce titre que le Service Environnement, créé en 2007, intervient sur des problématiques de développement durable touchant des domaines variés<sup>1</sup>. D'une façon générale, le Service Environnement s'efforce de répondre à l'évolution des réglementations et aux besoins de coller au plus près aux préoccupations de la population.

Au sein du service, la **Cellule Intercommunale de Biodiversité (C.I.B.)** a en charge la conservation des habitats naturels et la préservation des espèces floristiques et faunistiques protégées. Cette cellule a notamment pour mission de répondre aux besoins des Communes membres, qui la consultent et demandent son accompagnement, dans les situations d'interférence entre des projets d'urbanisme locaux (création de logements, réalisation d'équipements publics, aménagement d'infrastructures routières...) et la préservation de la biodiversité.

Depuis sa création, la C.I.B. assure **l'élaboration de dossiers de dérogation à la destruction d'espèces protégées** ainsi que le **suivi de la mise en œuvre**, dans le temps, **des procédures d'accompagnement et des mesures compensatoires** (= mesures de gestion) qui sont arrêtées par l'autorité préfectorale.

Aujourd'hui, les opérateurs traditionnels auxquels les collectivités ont recours pour la mise en application des mesures de gestion, arrêtées au titre de la biodiversité, en particulier le CEN PACA (ex CEEP), rencontrent de plus en plus de difficultés à répondre favorablement aux demandes croissantes d'interventions. Très sollicités, ces **opérateurs se révèlent parfois inaccessibles**, orientant en priorité leurs moyens d'actions sur des espaces naturels sensibles de grandes superficies.

Par ailleurs, dans un contexte croissant de tension budgétaire, les élus recherchent à **optimiser les dépenses et à réaliser des économies d'échelle**. Le recours à ces opérateurs se révèle souvent très coûteux et donc de plus en plus difficile à supporter financièrement par les collectivités.

Face à ce double constat, le **Service Environnement de la CAVEM pourrait opportunément se positionner en tant qu'opérateur public de substitution**, en charge de la gestion écologique de milieux naturels dans le cadre des activités qui entrent dans son champ de compétence, tout particulièrement :

1. La mise en application de plans de gestion, procédures d'accompagnement et mesures de compensation en rapport avec les dossiers de dérogation "espèces protégées" traités au niveau de la Cellule Intercommunale de Biodiversité (CIB) pour le compte de la Communauté d'Agglomération ou de ses communes membres,
2. Les actions liées à la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) en lien avec la gestion des sites Natura 2000.

La compétence du Service Environnement en matière de lutte intégrée contre des insectes nuisibles pour l'être humain et la nature a permis de développer une structure dédiée, pourvue de moyens humains et logistiques significatifs : le Service Intercommunal de Démoustication (S.I.D.). L'activité du S.I.D. sur l'année est fortement rythmée par la saisonnalité, avec un pic allant de la fin du printemps au début de l'automne. A contrario, les interventions d'entretiens sur les milieux naturels s'échelonnent du milieu de l'automne, en passant par l'hiver, jusqu'au milieu du printemps. Cette spécificité calendaire permet d'envisager une optimisation des ressources humaines et matérielles disponibles et de pouvoir dégager une part significative des moyens nécessaires pour la réalisation de chantiers écologiques de l'automne au printemps.

Toutefois, malgré une expérience certaine acquise depuis sa création, le Service Environnement ne dispose pas à l'heure actuelle de l'expertise scientifique suffisante et des formations spécifiques requises pour se positionner légitimement et être reconnu en tant que "gestionnaire autonome de milieux naturels" (voir infra).

---

<sup>1</sup> La conciliation des projets urbains avec la préservation de la biodiversité (Cellule Intercommunale de Biodiversité - CIB),  
La conservation des habitats et des espèces protégées (NATURA 2000),  
La lutte intégrée contre des insectes nuisibles pour l'être humain et la nature (Service Intercommunal de Démoustication - SID),  
La lutte contre le changement climatique dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET),  
La défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)  
L'élaboration d'une stratégie locale et d'un plan d'actions pour la mise en œuvre d'un développement soutenable du territoire (DD).

Afin de pallier à ces lacunes et acquérir les connaissances indispensables aux nouvelles missions qui s'imposent aux collectivités, les intervenants du S.I.D. pourraient être encadrés par des opérateurs scientifiques spécialisés (cabinets d'étude, écologues indépendants...). Dans un but de perfectionnement, les agents impliqués de la C.I.B. seraient par ailleurs amenés à suivre, dans le temps, des formations adaptées à l'acquisition des connaissances théoriques et techniques nécessaires à l'accomplissement de ce type de missions. Celles-ci concerneraient plus particulièrement la faune et la flore, les habitats terrestres et de ripisylves, les techniques de gestion écologique intégrée des espaces naturels.

A l'heure actuelle, les démarches de mutualisation des moyens disponibles se trouvent au centre des préoccupations des collectivités et sont fortement encouragées par l'Etat et les élus locaux en recherche d'efficacité et d'économie. Ce projet porté par le service environnement de la CAVEM en transversalité avec les services porteurs de projets d'aménagement, est novateur. Il a pour ambition de se révéler exemplaire et en adéquation avec les prescriptions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services au plus tard en mars 2015 et qui prévoit notamment la possibilité, pour un EPCI, de mettre ses services à la disposition des communes dans le cadre d'un partage conventionnel des services intercommunaux.

## I. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MUTUALISABLES AU SEIN DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CAVEM ET DES COMMUNES MEMBRES

### I.1. MOYENS HUMAINS MUTUALISABLES AU NIVEAU DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE DEMOUSTICATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORMATIONS

En raison de son caractère saisonnier, l'activité de démoustication ne monopolise les techniciens applicateurs du SID à temps plein qu'une partie de l'année, essentiellement entre les mois de mai et de septembre. Elle ralentit progressivement à l'automne, cesse en hiver et redémarre lentement au printemps permettant ainsi de diversifier les missions qui leur sont imparties sur plusieurs mois. En période "creuse", le choix a été fait de réorienter les agents sur des opérations de gestion de milieux naturels sensibles dans un double souci de mutualisation des moyens disponibles au sein de la collectivité et de réduction des coûts d'intervention inhérents à ce type d'intervention.

La baisse d'activité temporaire du service de démoustication coïncide par ailleurs avec les périodes d'intervention favorables préconisées pour la programmation des travaux de débroussaillage sélectif, de transplantation d'espèces, d'ouverture ou de restauration de milieu... Ces deux domaines d'intervention s'avèrent donc complémentaires et chronologiquement compatibles.

Le Service Environnement peut affecter à minima 7 agents à ce type d'opération, cette équipe étant susceptible d'être temporairement renforcée par 3 voire 4 agents techniques supplémentaires aux activités transversales en fonction des besoins et de l'ampleur du chantier concerné.

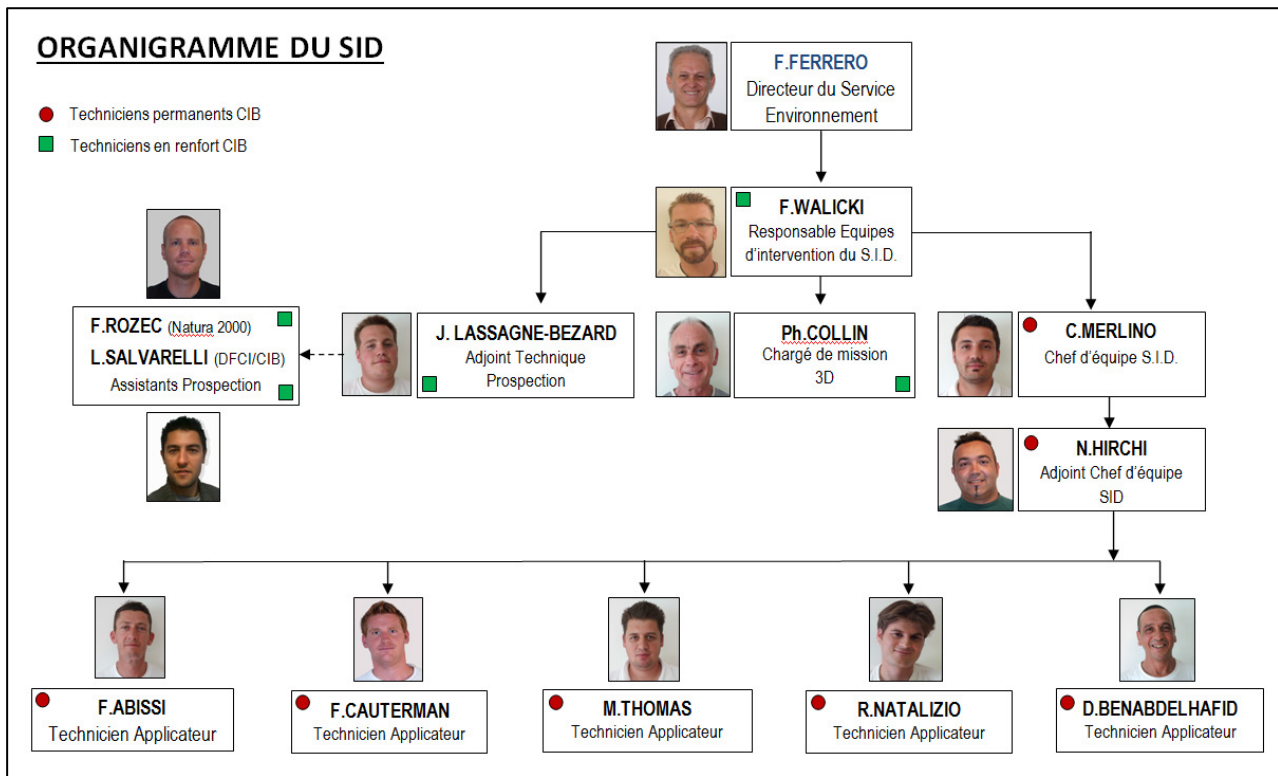


Photographie des équipes du Service Intercommunal de Démoustication – Septembre 2014

Les agents du Service de Démoustication disposent d'ores et déjà d'une formation sur « le débroussaillage, le petit abattage et le tronçonnage en sécurité » dispensée par l'Office National des Forêts (O.N.F.). Les divers chantiers qu'ils ont eu l'occasion de réaliser depuis 2012 leurs ont permis d'acquérir une solide expérience de terrain en la matière.

Des formations complémentaires ciblées sur les aspects écologiques de gestion de milieux sensibles ont été programmées au plan de formation de l'exercice 2015 :

- Débroussaillage sélectif et gestion différenciée des milieux,
- Reconnaissance de la flore méditerranéenne et des espèces protégées,
- Trame verte et bleue et Continuités écologiques,
- Espèces exotiques envahissantes : de la connaissance à la gestion,
- Génie Ecologique,
- Gestion conservatoire des reptiles/amphibiens/odonates,
- Milieux aquatiques : fonctionnement écologique, restauration,
- Techniques observation Faune/Flore,
- Suivi d'espèces.



## I.2. MOYENS MATERIELS MUTUALISABLES AU NIVEAU DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE DEMOUSTICATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Le Service de Démoustication dispose d'un local propre qui se situe sur le territoire de la commune de Fréjus, rue Maurin des Maures, dans un bâtiment de la CAVEM (*Château Gallieni*). Il a été spécialement aménagé à l'époque de la création du S.I.D. en 2011 et comprend notamment, un garage, un local produit, une salle de réunion, un bureau avec poste de travail, des douches, sanitaires et vestiaires. La mise en place d'un laboratoire d'identification est programmée pour la saison 2015.

Les agents du service ont à leur disposition 4 véhicules de traitement dont notamment 2 RENAULT DACIA de type pick-up équipés d'unités de pulvérisation amovibles permettant de libérer deux bennes utilisables en phase chantier pour le transport ou l'évacuation de matériaux divers.

Ils disposent en outre de trois débroussailleuses à dos, d'une tronçonneuse, d'équipements de protection individuels et de l'outillage indispensable aux opérations d'entretien de milieu : râteaux, pelles, pioches, fourches inversées, brouettes, sécateurs de force, sécateurs, cisailles. (Cf. photos page suivante). L'acquisition d'une débroussailleuse supplémentaire et d'une élagueuse est programmée pour l'exercice 2015.

Parmi les véhicules composant le parc automobile des Services Techniques de la CAVEM, un petit camion benne est également susceptible d'être mis à la disposition du Service Environnement en cas de besoin.





Local du S.I.D. avec véhicules de type pick-up



Techniciens du S.I.D. en intervention



Machines et petit outillage

### I.3. RENFORT ET ASSISTANCE TECHNIQUE DES COMMUNES MEMBRES DE LA CAVEM

Certains chantiers de transplantation d'espèces végétales, de restauration de milieux, de création d'habitat ou de lutte contre des espèces invasives, par exemple, requièrent des moyens matériels d'envergure. L'utilisation d'engins de chantier tels que tractopelles, pelles mécaniques ou camions bennes de type poids lourds se révèle donc parfois incontournable.

Dans cette hypothèse, le Service Environnement peut s'appuyer sur les communes membres de la CAVEM et leurs Services Techniques respectifs pour une mise à disposition des moyens humains et matériels spécifiques (engins mécaniques et conducteurs d'engins) nécessaires à l'accomplissement dans de bonnes conditions des opérations programmées.



Exemple d'assistance technique par la Ville de Fréjus  
Chantier Giratoire CG83



Exemple d'assistance technique par la Ville de Saint-Raphaël  
Chantier Vallon Epsilon II

La signature de conventions entre la CAVEM et les communes membres de la CAVEM souhaitant intégrer ce dispositif permettra de préciser les rôles des différents acteurs, le financement des opérations, l'encadrement scientifique et le suivi dans le temps des interventions.

## II. EXPERIENCE ACQUISE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DE MILIEU NATUREL

### II.1. INTERVENTION EN LIEN AVEC LA CONSERVATION D'UNE ESPECE VEGETALE PROTEGEE : LA CANNE DE FREJUS

#### II.1.1. Chantiers d'enlèvement et de transplantation de spécimens de canne de Fréjus dans le cadre du programme de réhabilitation du quartier de la Gabelle (commune de Fréjus) – Avril 2009

Le 25 mars 2009, le Préfet du Var a autorisé le Président de la Communauté d'Agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël (CAFSR) à procéder à la transplantation d'une partie des spécimens de canne de Fréjus (anciennement canne de Pline) interférant avec le programme de réhabilitation du quartier de la Gabelle vers le bassin écreteur du Castellas.

Avec l'assistance scientifique de l'Université de Marseille (IMBE – anciennement IMEP) et sous le contrôle du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, le Maître d'Ouvrage a eu recours au Service Environnement de la CAFSR pour l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'accompagnement et des mesures compensatoires prescrites. Les moyens humains et matériels nécessaires à la préparation de la zone de réimplantation et à la réalisation de la transplantation ont été conjointement mis à disposition par la Ville de Fréjus, la CAFSR et une association de réinsertion (Clarisse Environnement).



Agents et ouvriers en intervention dans le fond du bassin du Castellas



Etat de la zone de réimplantation à l'automne 2013

Un rapport détaillé de l'opération de transplantation a été effectué par le Service Environnement de la CAFSR ; le suivi scientifique de cette expérimentation est toujours en cours au niveau de l'IMBE.

→ Cf. **COMPTE RENDU DES OPERATIONS EN ANNEXE 1**

#### II.1.2. Chantiers en lien avec l'arrêté préfectoral portant dérogation à l'interdiction de destruction d'une espèce végétale protégée dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur l'avenue Léotard (commune de Fréjus) – Septembre 2013

En février 2013, le Service Environnement de la CAVEM (ex CAFSR) a réalisé un dossier de demande de dérogation pour l'enlèvement de spécimens d'espèce végétale protégée sur le territoire de la commune de Fréjus pour le compte du Conseil Général du Var (CG83).

Le 20 juin 2013, le Préfet du Var a autorisé la mise en œuvre des mesures de réduction des impacts, d'accompagnement et de compensation au projet de giratoire par le Service Environnement de la CAVEM, positionné en tant qu'assistant technique du Maître d'Ouvrage.

##### 1/ Chantier de restauration de la station de canne de Fréjus du Centre Kerjean

En partenariat avec les scientifiques de l'IMBE, le Service Environnement de la CAVEM a piloté les travaux de restauration d'une fraction dégradée de la station de canne de Fréjus du Centre Kerjean d'une superficie de 1 880m<sup>2</sup>. Il s'est appuyé sur les moyens matériels et humains des services compétents de la commune de Fréjus (engins mécaniques et conducteurs) et du Service Intercommunal de Démoustication (SID – techniciens et petits matériels). L'opération a consisté en :

- l'extraction mécanique d'environ 150m<sup>3</sup> de remblais,
- la sauvegarde manuelle des rhizomes de canne de Fréjus en développement sur lesdits remblais,
- la réimplantation manuelle des spécimens mis en jauge le temps des travaux dans la fraction réhabilitée de la station suivi d'un arrosage pour en garantir la reprise.





→ Cf. **COMPTE RENDU DES OPERATIONS EN ANNEXE 2**

## 2/ Chantier de transplantation de la canne de Fréjus depuis la RD100 jusqu'à la station réhabilitée du Centre Kerjean

Toujours en partenariat et sous la supervision des scientifiques de l'IMBE, le Service Environnement de la CAVEM a également coordonné les travaux de transplantation des 50m<sup>2</sup> de canne de Fréjus impactés par le projet de giratoire du CG83 vers la station réserve du Centre Kerjean. L'opération a consisté en :

- La préparation de la zone d'extraction (*abatage, débroussaillage, nettoyage*),
- Un prélèvement mécanique des mottes suivi du transport du matériel végétal par camion équipé de bennes amovibles,
- La réimplantation manuelle des spécimens dans la fraction restaurée de la station du centre Kerjean,
- L'arrosage des plantations afin d'en favoriser la reprise.



→ Cf. **COMPTE RENDU DES OPERATIONS EN ANNEXE 2**

## 3/ Encadrement écologique du chantier d'aménagement

Le Service Environnement de la CAVEM a mis en place un encadrement écologique du chantier en désignant un référent environnement parmi ses effectifs. Un rapport détaillé des opérations de restauration, de transplantation et du suivi du chantier a été effectué par le Service Environnement de la CAFSR (Cf. *Compte rendu des opérations en pièce jointe*)

### **II.1.3. Chantier en lien avec l'arrêté préfectoral du 20 juin 2013 portant dérogation à l'interdiction de déplacement de spécimens d'une espèce végétale protégée dans le cadre de la sécurisation d'un remblai (commune de Saint-Raphaël) – Septembre 2014**

L'autorisation préfectorale porte sur le transfert de 150m<sup>2</sup> de canne de Fréjus – *Arundo donaciformis* d'origine exogène en développement sur un remblai localisé au sein du Technoparc Epsilon II, dans le fond du bassin d'orage du Peyron. Le Service Environnement de la CAVEM a été chargé de l'encadrement écologique du chantier (désignation d'un référent environnement) sous le contrôle de l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Ecologie marine et continentale (IMBE). Les opérations ont eu lieu en septembre 2014 avec une mutualisation des moyens humains et matériels disponibles au niveau des Services Techniques de la ville de Saint-Raphaël et du Service Intercommunal de Démoustication (S.I.D.).



L'opération a consisté en :

- La préparation des zones d'extraction et de réimplantation (*débroussaillage, nettoyage*),
- Un prélèvement mécanique des mottes à la pelle mécanique suivi du transport du matériel végétal par des camions équipés de bennes amovibles,
- La fouille manuelle des remblais en vue de la récupération des rhizomes nus après le prélèvement des mottes,
- La réimplantation manuelle des spécimens dans des tranchées réalisées au tractopelle,
- L'arrosage des plantations afin d'en favoriser la reprise.

En partenariat avec l'IMBE, un plan de gestion du site sera établi. Le Service Environnement de la CAVEM sera en charge de la mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation des spécimens transplantés. Un suivi écologique de l'état de conservation et de la dynamique de la station pendant une durée minimale de 10 ans sera également pris en charge par le Service Environnement de la CAVEM.



Cette opération de transplantation a eu pour finalité de créer une réserve de canne de Fréjus "sanctuaire" d'une superficie de 3 000m<sup>2</sup> dans le fond de l'ouvrage hydraulique

→ Cf. **COMPTE RENDU DES OPERATIONS EN ANNEXE 3**

## II.2. INTERVENTION EN LIEN AVEC LA PRESERVATION D'UNE ESPECE ANIMALE PROTEGEE : LA TORTUE D'HERMANN – Janvier 2014

Gestion d'espaces naturels favorables à la tortue d'Hermann – *Testudo hermanni*



Le 30 juin 2010, le Préfet a pris un arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'une espèce animale protégée (*Testudo hermanni*) dans le cadre du projet de lotissement "Les Collines de la Tour" sur le quartier de la Tour de Mare à Fréjus. Au titre des mesures compensatoires, le Maître d'Ouvrage s'est vu dans l'obligation de contribuer à la mise en place d'une gestion favorable aux espèces et habitats concernés par le projet, et en particulier à la Tortue d'Hermann.

L'établissement d'une convention de gestion entre le Maître d'Ouvrage, la ville de Fréjus, la CAVEM et le CEN PACA est en cours de finalisation sur des milieux naturels sensibles appartenant à la ville de Fréjus et à la CAVEM (environ 10 ha en amont du barrage de Saint-Esprit et 15 ha dans le secteur du Gargalon).

Dans le cadre de ce projet de convention et en accord avec le CEN PACA, organisme compétent en matière de gestion des espaces naturels sollicité par le Maître d'Ouvrage (Société SNC MT2B) dans le cadre de ce projet, le Service Environnement de la CAVEM a positionné sa Cellule de Démoustication en tant qu'opérateur technique en charge de la mise en œuvre de certaines mesures de gestion.



Entretien sélectif des terrains situés au Nord du lotissement

En concertation et sous la supervision des scientifiques du CEN PACA, les agents du Service Environnement ont réalisé une première intervention dans le cadre du débroussaillage obligatoire (Défense des Forêts contre l'Incendie DFCI) autour du lotissement en début d'année 2014.

Ils ont agi en qualité d'opérateur technique du CEN PACA dans le respect des modalités d'intervention favorables aux espèces et habitats sensibles concernés par le projet prescrites par ce dernier :

- Recours au débroussaillage mécanique proscrit ;
- Débroussaillage manuel à l'aide de débroussailleuses à dos ;
- Intervention en période d'hibernation des tortues, entre début novembre et fin février ;
- Débroussaillage sélectif afin de préserver des îlots de végétation

## II.3. INTERVENTION EN LIEN AVEC LA GESTION DU SITE NATURA 2000 ESTEREL

### 1/ Chantier d'élimination de plantes invasives au Dramont – Mars/Avril 2014

La lutte contre les espèces envahissantes est une des actions de gestion préconisée dans le plan de gestion du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de l'Estérel. La cellule Natura 2000 du Service Environnement de la CAVEM a souhaité intégrer cette action dans un programme pluriannuel de gestion et garantir la qualité technique et le suivi scientifique de l'intervention. Elle s'est ainsi orientée vers **la mise en place de travaux en régie**, basés sur un partenariat pilote de mutualisation des moyens humains et techniques avec l'Unité Territoriale Grand Estérel de l'ONF en tant que gestionnaire et son bureau d'études scientifiques en tant que garant scientifique de l'intervention.

Le secteur du **Cap Dramont** a été choisi pour une première intervention sur des habitats littoraux d'intérêt communautaire par l'élimination de Figuier de Barbarie et de Griffes de sorcières. **Pour la partie travaux, c'est la cellule d'appui du service Environnement de la CAVEM qui a été mobilisée pour 8 journées non-consécutives sur deux zones distinctes avec une forte concurrence des espèces invasives sur les espèces protégées.**



Les résultats des opérations font état de plus de 7 tonnes d'invasives évacuées sur 8 journées de travail avec une présence de 7 à 12 agents par journée d'intervention. La majorité des espèces envahissantes retirées concernent le Figuier de barbarie présent en grande quantité sur les deux zones d'intervention (environ 600 pieds dénombrés).



Ce chantier a permis à court terme de restaurer deux habitats d'intérêt communautaire et, plus particulièrement, de préserver plusieurs espèces patrimoniales sur ces deux zones distinctes du Cap Dramont. La capacité d'intervention de la Cellule d'appui du Service Environnement de la CAVEM a permis une action d'envergure sur des zones relativement étendues. Cette capacité de travail est prépondérante en matière de lutte contre les envahissantes, compte tenu du faible effectif de l'ONF, gestionnaire de 85% du site Natura 2000 Estérel et du coût que pourrait représenter la mise en place d'un contrat Natura avec une mobilisation de 7 à 10 agents par journée de travail et des besoins logistiques.



→ Cf. COMPTE RENDU DES OPERATIONS EN ANNEXE 4

## 2/ Programme de recensement des Tortues d'Hermann dans le cadre du Natura 2000 Estérel

Dans le cadre des opérations de suivi d'espèces à fort enjeu Natura 2000, la cellule Natura 2000 de la CAVEM a pour mission de mettre en place l'amélioration des connaissances et le suivi des populations de Tortue d'Hermann sur le site Natura 2000 Estérel.

L'objectif d'un tel suivi est d'améliorer les connaissances des populations sur le site, de déterminer leur état de conservation ainsi que la fonctionnalité des noyaux encore mal connue.

En 13 ans, seules 40 Tortue d'Hermann ont été contactées dans l'Estérel.

La faible densité d'individus présents sur le site a donc nécessité de définir un protocole de suivi adapté à cette densité, avec des prospections suffisamment poussées sur le terrain afin de pouvoir statuer sur l'état de conservation et la pérennité de l'espèce sur le site Natura 2000 Estérel.



C'est ainsi que la Cellule Natura 2000 Estérel en accord avec les partenaires scientifiques (CEN PACA et SOPTOM) a proposé des prospections guidées à l'aide d'un chien d'arrêt. Ce protocole novateur mis en place au sein du site Natura 2000 Estérel a permis de mettre en évidence un noyau de population identifié lors du Plan National d'Action (en 2000) mais dont les inventaires Natura 2000 réalisés 2009 ne laissaient apparaître qu'un faible enjeu avec 2 tortues contactées.

Sur le secteur du Bombardier, ce n'est donc pas moins de 28 tortues qui ont été trouvées sur un périmètre de 15ha en quatre prospections. Force est de constater qu'avec 64% de tortues trouvées, le chien semble être un réel critère d'efficacité de ces prospections.

Cependant, même si les 15ha prospectés présentent une mosaïque de milieux favorables, il n'en est pas de même au-delà de ce périmètre. En effet, le secteur présente une fermeture du milieu ce qui concentre probablement les individus à proximité d'une zone très fréquentée par le public. Fort de ce constat, un contrat Natura 2000 prévoit la mise en défens de cette zone limitant notamment le risque de prélèvements de tortues.

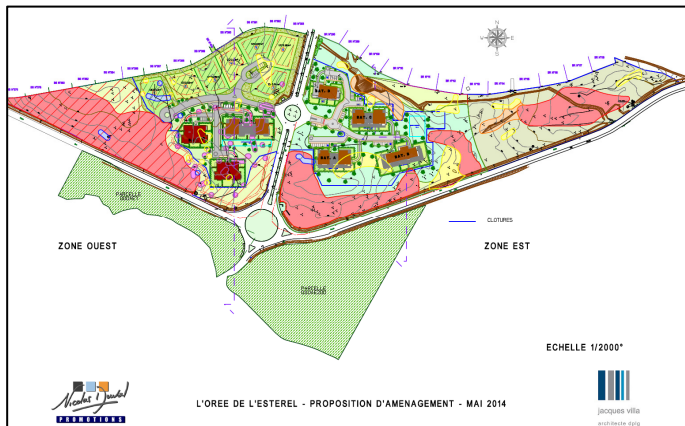
La Cellule Natura 2000 Estérel et le CEN PACA qui est gestionnaire de ce site, souhaitent s'orienter vers d'autres mesures de gestion favorables à la tortue comme l'ouverture des secteurs fermés.

**La Cellule d'appui du Service Environnement de la CAVEM serait donc amenée à intervenir afin d'ouvrir des secteurs fermés dans le but de restaurer une mosaïque d'habitats favorables à la conservation de tortues d'Hermann sur le site.**

## II.4. DOSSIERS EN COURS ET CHANTIERS A VENIR

### II. 4.1. Elaboration en cours d'un dossier de dérogation "espèces protégées" en lien avec l'aménagement d'un lotissement sur la commune de Saint-Raphaël : l'Orée des Veyssières

L'aménagement du lotissement "l'Orée des Veyssières" est un projet porté par un promoteur en concertation avec la ville de Saint-Raphaël sur 10 ha de terrains publics urbanisables appartenant à la commune depuis de nombreuses années.



Le terrain sur lequel est programmée l'opération se trouve au Nord Est de la ville, dans le quartier des Veyssières situé en bordure du massif de l'Estérel. Il s'agit d'un espace naturel en partie anthropisé, constitué de maquis et de pelouse, avec quelques pins en petits boisements ou isolés.

Les investigations écologiques menées sur la zone d'étude ont révélé la richesse patrimoniale du milieu naturel qui abrite de nombreuses espèces protégées en droit français.

Une solution alternative satisfaisante consistant à opter pour un bâti plus dense limitant les emprises et dont l'implantation serait réduite aux zones secondaires de moindre intérêt

écologique vis-à-vis des espèces à enjeu patrimonial a été finalement retenue ; un impact résiduel persiste toutefois sur des espèces floristiques et faunistiques, ce qui implique le montage d'un dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées en cours de réalisation par le Service Environnement de la CAVEM.

#### Mise en application des mesures de gestion des parcelles de compensation du dossier « l'Orée des Veyssières » par le Service Environnement de la CAVEM

Le dossier de dérogation prévoit la protection et la mise en gestion d'un corridor écologique intégrant les zones naturelles attenantes au lotissement qui abritent la quasi-totalité des espèces protégées recensées sur la zone d'étude (5 ha environ) auxquelles s'ajoutent des parcelles de compensation situées à proximité (5,5 ha environ), soit un espace protégé d'une superficie totale avoisinant les 10,5 ha.



**Un plan de gestion des espaces de compensation** commandé auprès d'un cabinet d'étude spécialisé se trouvera annexé à la demande de dérogation pour une mise en application immédiate des mesures préconisées par les agents du Service Environnement de la CAVEM avec l'assistance scientifique de naturalistes ou d'un organisme spécialisé dans la gestion de milieu naturel comme le CEN PACA à travers la passation d'une convention.

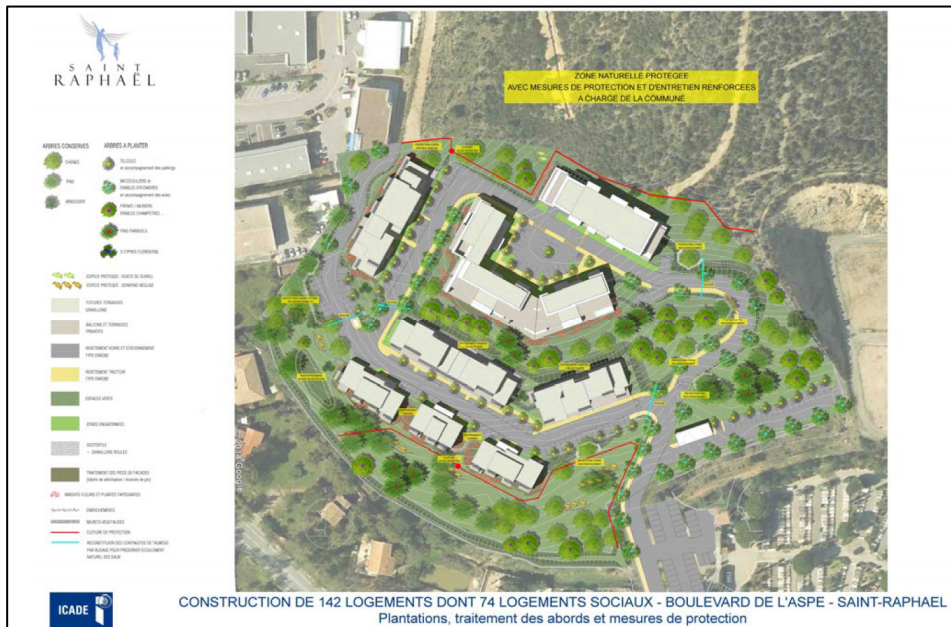
### II.4.2. Projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de l'Aspé sur la commune de Saint-Raphaël

La Commune de Saint-Raphaël a initié, en partenariat avec la société ICADE, un projet de construction de 142 logements collectifs, dont 74 sociaux, quartier de l'Aspé, à proximité du massif de l'Estérel, sur la parcelle AL 0575.

Le choix du site a reposé sur une continuité urbaine entre le Petit Défends et la zone d'activité d'Epsilon. La variante d'aménagement retenue a été recomposée en fonction des enjeux écologiques en présence. Le projet de création de logements a ainsi été relocalisé à l'écart des espèces patrimoniales inventoriées.

Sur les conseils de la DREAL, la Commune a décidé de mettre en place un programme de protection des espèces remarquables sur la partie Sud de la parcelle communale voisine, cadastrée AL 574 et dans l'emprise du projet au niveau des zones naturelles de la parcelle AL575, à préserver en raison de leur valeur patrimoniale.

Ce programme a également pour fonction de maintenir globalement la biodiversité du site.

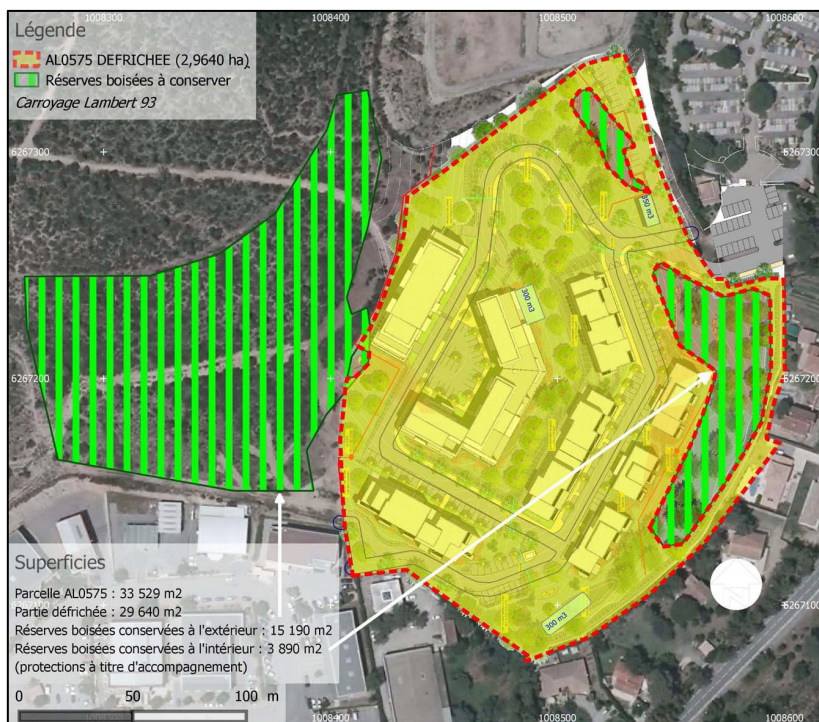


**Préservation et mise en gestion des zones de protection écologiques en accompagnement du projet de l'Aspé**

Il s'agit d'un boisement de 1,5 ha situé à l'Ouest du projet auquel s'ajoutent environ 0,39 ha de zones naturelles à enjeux situées dans le périmètre de celui-ci dont la conservation permettra notamment de renforcer les corridors écologiques entre la forêt de l'Aspé et le site classé de l'Estérel et sur lequel **un plan de gestion écologique** a été établi par le bureau d'études "Espace environnement" afin d'en augmenter la valeur écologique.

Considérant la compétence du Service Environnement de la CAVEM et son positionnement en tant qu'opérateur public de substitution en charge de la gestion écologique de milieux naturels, la Commune sollicite à cet effet l'assistance technique de la CAVEM pour assurer la mise en application du plan de gestion des espaces naturels qu'elle souhaite préserver et mettre en valeur en marge et dans l'enceinte du projet d'aménagement.

Une convention cadre intitulée **"convention relative à la préservation et à la mise en gestion des zones de protection écologiques proposées en accompagnement du programme d'aménagement de l'Aspé sur le territoire de la commune de Saint-Raphaël"** a été établie par les deux structures.



La mise en place du plan de gestion et son suivi seront supervisés par un bureau d'études spécialisé, choisi après une mise en concurrence conforme au Code des Marchés publics

Le montage retenu est à présent soumis à la validation de la DREAL PACA.

Fond IGN BDO2011 ©©

→ Cf. **PLAN DE GESTION DES ZONES DE PROTECTION ECOLOGIQUES PROPOSEES EN ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ASPE EN ANNEXE 5**

## II.4.3. Projet de voie de liaison Nord/Sud – Quartier de Valescure – Ville de Fréjus

La Ville de Fréjus souhaite créer une voie de liaison Nord/Sud entre les quartiers de Gallieni et de Valescure. Il s'agit d'un projet à vocation multiple dont le premier objectif est de desservir les ensembles immobiliers et les équipements (*en cours de réalisation ou en projet*) prévus dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune en les reliant au système de voirie périphérique ; l'objectif second étant de délester une partie du trafic de l'une des principales artères de la commune, l'avenue André Léotard, en offrant un itinéraire alternatif aux usagers, notamment aux heures de pointe.



Ce projet d'intérêt public majeur est inclus dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 2) de la Plaine et du Vallon du Valescure caractérisée par une mosaïque paysagère constituée de friches agricoles, de prairies et d'habitats typiques des vallons humides méditerranéens.



Le maître d'ouvrage a donc fourni un effort considérable pour faire évoluer le tracé de son projet de voirie dans le but de préserver les fonctionnalités écologiques et de réduire l'impact de son aménagement sur les espèces végétales et animales protégées.

La recherche de solutions alternatives et la mise en œuvre de mesures d'évitement n'ont toutefois pas permis d'aboutir à une opération sans aucune incidence sur le milieu

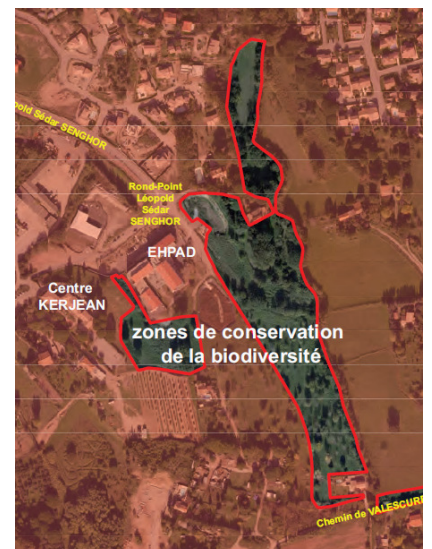
L'impact global sur les populations de chacune des espèces patrimoniales recensées demeure faible à modéré et fait l'objet de propositions de mesures compensatoires adaptées visant un bilan écologique neutre dans le temps, voire une amélioration écologique du site et de ses environs.

### Création d'une zone naturelle affectée à la conservation de la biodiversité par la ville de Fréjus

La Ville de Fréjus propose de créer une Zone Naturelle consacrée à la protection de la biodiversité sur son territoire pour compenser les impacts globaux de son projet de voirie sur le milieu naturel **d'une superficie de 38 971m<sup>2</sup>**. Cette zone se situe au cœur de la ZNIEFF de la "Plaine et du vallon de Valescure" à proximité immédiate de son aménagement.

### Enjeux notables dans le périmètre de la zone naturelle :

- La zone de protection est comprise dans le périmètre de la ZNIEFF "Plaine et Vallon de Valescure" riche en terme de biodiversité comme ont pu le démontrer les études environnementales menées à l'occasion de ce dossier. Or, il s'agit d'un secteur sensible localisé au cœur de la ville, qui subit de fortes pressions d'urbanisation. En conséquence, des mesures conservatoires s'imposent.
- Présence de stations de canne de Fréjus d'une superficie cumulée avoisinant les 15 060m<sup>2</sup> soit 12,33% de la superficie globale occupée par l'espèce sur la commune de Fréjus. Ces populations comptent parmi les effectifs les mieux conservés du territoire communal et représentent un enjeu de conservation majeur.
- Ripisylve du Valescure et cortèges d'espèces animales et végétales à enjeu patrimonial associées.
- Présence d'un habitat qui tend à disparaître : prairie à hautes herbes formant un pré-bois à frêne oxyphile
- Présence d'un bassin de rétention favorable à la batrachofaune, l'herpetofaune et l'avifaune...
- Présence d'un rû et de fossés à caractères temporaires susceptibles d'abriter des espèces floristiques protégées



- **Gestion écologique durable de la zone**

La Ville de Fréjus souhaite créer une Zone Naturelle spécifique sur des territoires publics dont la mise en gestion écologique permettra de préserver durablement un haut degré de biodiversité et pourra servir de support pour une pédagogie de l'environnement (auprès des scolaires notamment).

La collectivité s'engage à prendre à sa charge le financement d'un diagnostic écologique et d'un plan de gestion du site par un bureau d'étude ou un partenaire scientifique universitaire agréé par la DREAL PACA tel que l'IMBE de Marseille.

Le Service Environnement de la CAVEM projette de se positionner comme opérateur en charge de la mise en application du plan de gestion dans le cadre d'une convention signée avec la commune.